



### Contact :

+ **Cheffe d'établissement:** Béatrice PERRET-FOUILLET

✉ [ce.0692390y@ac-lyon.fr](mailto:ce.0692390y@ac-lyon.fr)

+ **Coordinatrice de l'école primaire:** Maud ATLAN

✉ [Maud.Atlan@ac-lyon.fr](mailto:Maud.Atlan@ac-lyon.fr)

+ **Tel:** 04.78.03.98.98

### + Adresse:

CSRP

32 rue de France

69100 Villeurbanne

+ **Transports:** Métro Flachet / Bus C23 Flachet /  
Bus C26 Rue de France - 4 août



# Cité Scolaire René Pellet

## UN ÉTABLISSEMENT ADAPTÉ À LA DÉFICIENCE VISUELLE

AVEC L'EXIGENCE DES PROGRAMMES DE L'ÉDUCATION NATIONALE



## Notre objectif:

Permettre une inclusion réussie de tous les élèves déficients visuels avec un parcours sur mesure



## Pour qui

Les enfants atteints de **malvoyance** ou de **cécité** du **CP à la 3ème** en capacité de suivre les **programmes scolaires**.

## Pourquoi

**80% des informations que nous percevons sont visuelles.**

Pour un enfant déficient visuel, compenser cette perte nécessite des **adaptations spécifiques** ainsi que l'**apprentissage de techniques et d'outils de compensation** dès le **plus jeune âge**.

La CSRP propose un **enseignement entièrement adapté**, permettant à chaque élève de développer des compétences favorisant l'**autonomie**, le **bien-être** et la **réussite scolaire** durable.

## Comment

- |                                                                                               |                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| ✓ Des <b>professeurs spécialisés</b> dans la déficience visuelle                              | ✓ Une pédagogie favorisant la <b>manipulation</b> et l' <b>expérimentation</b> |
| ✓ Un enseignement <b>personnalisé et différencié</b> avec des <b>supports adaptés</b>         | ✓ Une formation complète au <b>braille</b> - si besoin -                       |
| ✓ Des classes à <b>effectifs réduits</b>                                                      | ✓ Du <b>sport</b> et des <b>arts visuels</b> adaptés                           |
| ✓ Un apprentissage approfondi des <b>outils de compensation</b> et du <b>numérique adapté</b> | ✓ Des <b>rééducations médico-sociales</b> in situ avec le <b>SAAAS</b>         |

# La Cité Scolaire René Pellet

UNE ÉTAPE CLÉ DANS LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES DÉFICIENTS VISUELS



## Questions / Réponses

**Pour découvrir l'école ou le collège, les parents peuvent-ils faire une visite de l'établissement et rencontrer l'équipe enseignante ?**

Chaque année, une **journée portes ouvertes** est organisée. En dehors de cette journée, il est possible de **prendre contact avec l'établissement** pour planifier une visite.

**L'élève peut-il effectuer un mini-stage dans l'établissement avant son inscription ?**

Des **mini-stages** sont organisés afin de permettre aux élèves de se familiariser avec les lieux, leurs futurs camarades et les enseignants.

Chaque mini-stage fait l'objet d'un **bilan final avec l'équipe pédagogique** pour affiner le projet de l'élève en lien avec l'ensemble de ses besoins.

**Un élève inscrit à la CSRP doit-il effectuer l'ensemble de sa scolarité dans cet établissement ?**

La **CSRP est un des maillons du parcours scolaire personnalisé**. En fonction de ses besoins, l'élève peut effectuer tout ou partie de sa scolarité au sein de notre établissement. Chaque année la question de l'orientation est discutée lors de l'**ESS**. Il appartient **aux familles de choisir** de poursuivre à la CSRP ou d'opter pour un retour dans l'école de secteur.

L'objectif de notre établissement est de **rendre autonomes les élèves en les outillant de manière suffisante pour que le retour en inclusion soit une réussite**. Il peut donc s'effectuer à court, moyen ou long terme en fonction du choix des familles et des progrès de l'élève.

Une **poursuite d'études** après le collège est envisageable à la CSRP dans le cadre du lycée professionnel.

**L'établissement se situe loin du domicile des familles, comment faire ?**

La collectivité permet un **transport gratuit par taxi matin et soir** pour le trajet domicile-école.

Les élèves qui le désirent peuvent aussi bénéficier de l'**internat** sur place (pour les nuits du lundi et jeudi à l'école élémentaire).

Contactez l'établissement pour plus d'informations.

**L'inscription à la CSRP est-elle gratuite ?**

Oui, c'est un **établissement public et gratuit** dépendant du ministère de l'Éducation Nationale. Une **aide aux devoirs** gratuite est proposée.

**Comment inscrire un élève à la CSRP ?**

Pour qu'un élève soit inscrit, l'orientation à la CSRP doit être **notifiée par la MDPH**. Il faut donc que les familles en fassent la demande lors de l'**ESS** et que cette demande soit inscrite dans le **GEVA-SCO**.